

Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 26 juin 2025 à 19h00, à la Maison Vallier

Présidence du Conseil général : M. Angelo Chittani

Présences :	Effectif :	29	Sont excusés :	Mme S. Buratto Martin
	À l'appel :	21		Mme C. Silvant
	Excusés :	6		M. J.-H. Martin
	Absents :	2		M. M. Charif
				M. L. Demarta
				Mme A. de Montmollin

Sont absents : M. I. Xheladini
M. F. Baumann

Sont également présents :

M. André Grandjean, Président du Conseil communal
Mme Laila Cinotti, Vice-Présidente du Conseil communal
M. Ch.-Antoine Evangelista, Secrétaire du Conseil communal
M. Jérémie Veillard, Vice-secrétaire du Conseil communal
Mme Isabelle Garcia, Membre du Conseil communal
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal
Mme Christelle Petermann, Comptable
Mme Chloé Châtelain, Chargée du procès-verbal

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2025
3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026
4. Rapport et adoption des comptes 2024
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du nouveau règlement général de Commune
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 87'000.00 pour la place de jeux des à la rue des Prélards
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la reprise des actifs de la Commune de Cressier par le syndicat de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN) d'un montant de CHF 262'790.00
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 51'000.00 pour la mise en place de purges automatiques sur le réseau d'eau
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion de Gabrielle Veillard et Laurent Demarta « pour la dynamisation des entreprises »
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion du Groupe Ensemble pour Cressier « installation d'un véhicule Mobility à Cressier »
11. Points en suspens – informations du Conseil communal
12. Divers

1. Correspondance - Appel

M. A. Chittani, Président :

Mesdames, Messieurs,

Il est actuellement 19h01.

Je vous souhaite la bienvenue dans cette séance du Conseil général du 26 juin 2025.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour. Est-ce que l'ordre du jour appelle à des remarques ou des modifications de votre part ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons débiter par le point 1, correspondance et appel.

En ce qui concerne la correspondance, nous avons reçu les annonces d'excusés de ce soir :

M. Majid Charif, M. Laurent Demarta, Mme Aline de Montmollin, Mme Sandra Buratto Martin, M. Julien Henri Martin et Mme Corinne Silvant. Est-ce que quelqu'un aurait une information supplémentaire ? Ce n'est pas le cas.

Je passe désormais la parole à Mme Gabrielle Pollicino pour l'appel.

Appel selon la liste des présences par Mme G. Pollicino.

À l'appel : 21 personnes présentes, 6 excusées et 2 absentes. La majorité absolue est à 11.

Nous avons également reçu les correspondances suivantes :

- Démission du Conseil général, de M. Laurent Demarta
Lecture du courrier par M. A. Chittani.
- Pétition pour une rue des Prélards agréable à vivre et accessible pour ses riverains
Lecture de la pétition par M. A. Chittani.

Est-ce que ce courrier suscite des réactions ?

M. A. Grandjean, Conseiller communal :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons prévu de commenter cette lettre dans les informations du Conseil communal plus tard.

M. A. Chittani, Président :

Merci, nous aurons donc une réponse plus tard au point 11.
Nous passons maintenant au point n°2 de l'ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2025

M. A. Chittani, Président :

Est-ce que ce document appelle à des commentaires de votre part ? Ce n'est pas le cas. Je déclare donc le procès-verbal du Conseil général du 27 mars approuvé par tous les membres présents et remercie son autrice. Nous passons au point 3.

3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

M. A. Chittani, Président :

Tout d'abord, est-ce que l'entrée en matière est-elle combattue ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose donc de passer à la nomination de la fonction de Présidente ou Président du Conseil général, à qui puis-je adresser la parole ?

Président(e) :

M. L. Veuve, pour le Groupe Ensemble pour Cressier propose la candidature de

M. Pierre Geissbühler.

M. Pierre Geissbühler est élu.

Vice-président(e) :

Mme B. Gyger pour le Groupe PLR propose la candidature de Mme Gabrielle Pollicino.

Mme Gabrielle Pollicino est élue.

Secrétaire :

M. P. Geissbühler pour le Groupe Ensemble pour Cressier propose la candidature de

M. Damien Guerne

M. Damien Guerne est élu.

Vice-secrétaire :

Mme B. Gyger pour le Groupe PLR propose la candidature de M. Cédric Fuchs.

M. Cédric Fuchs est élu.

Questeurs (2) :

M. P. Geissbühler et Mme B. Gyger proposent pour le Groupe Ensemble pour Cressier les candidatures de M. Sylvain Persoz et pour le Groupe PLR Mme Adélaïde Pereira da Cunha.

M. Sylvain Persoz et Mme Adélaïde Pereira da Cunha sont élus.

Vice-questeur :

M. P. Geissbühler pour le Groupe Ensemble pour Cressier propose la candidature de M. Loïc Veuve.

M. Loïc Veuve est élu.

M. A. Chittani, Président :

Merci à toutes les personnes volontaires pour cette prochaine année à venir, merci à tous ceux qui sont volontaires à poursuivre ces fonctions publiques mais qui sont d'une importance vraiment primordiale pour le village. Nous passons au point 4.

4. Rapport et adoption des comptes 2024

M. A. Chittani, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme L. Cinotti, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

L'adage, les années passent et se ressemblent se confirme. Tout comme en 2023 les comptes de 2024 de notre commune sont bien éloignés de notre budget. L'exercice 2024 s'est achevé sur un résultat excédentaire CHF 208'652.77, contrastant fortement avec le déficit budgété de CHF 672'839 cet écart positif de près de CHF 881'500 reflète une situation conjoncturelle favorable mais également une gestion rigoureuse si on compare les charges budgétées et réelles, nous avons CHF 9'551'931 de budget pour des charges réelles de CHF 10'008'093 les charges réelles sont de CHF 9'846'379.

En terme de revenus nous avons CHF 8'321'842 de budget et en réalité nous avons ces fameux CHF 10'008'093. Ce qui fait de passer d'un déficit de CHF 672'839.- à un bénéfice de CHF 208'652.77, même si c'est réjouissant ça amène tout de même plusieurs interrogations et souligne s'il le fallait la difficulté d'établir un budget aussi proche de la réalité que possible.

Il faut également relever que les facteurs qui nous ont permis de passer du rouge au noir sont essentiellement conjoncturels avec les impôts et la péréquation financière. Les principaux écarts à noter, sont présentés sous forme de tableau mais toujours est-il que de tous les points qui sont mentionnés dans le tableau, il y en a que très peu sur lesquels nous ayons une influence directe.

Si on regarde les comptes 2024 sans donner tous les points sur lesquels il y a des différences importantes au niveau du budget, le seul point qu'on aurait pu améliorer nous-mêmes au niveau des charges supplémentaires c'est la buvette des Prélards à hauteur CHF 10'000 éventuellement les consultations juridiques, mais quelque part quand on nous prend à partie, on n'a pas tellement le choix non plus, et au niveau des revenus le seul endroit où on a pu nous faire un effort marquant, c'est au niveau des vacations où il y a quelque part une nette amélioration mais c'est aussi parce que le conseil communal a décidé de raccourcir les conseils et puis de ne pas siéger pendant les vacances, donc au-delà de ça c'est difficile de faire plus au niveau de ce que nous avons-nous comme marche de manœuvre.

Précisons encore que les mesures d'économie prises tout au long de l'année dans différents domaines tels que le fonctionnement des services, les économies d'énergie, d'éclairages, le maintien d'une analyse fouillée des devis proposés ont certainement contribué à améliorer le résultat des comptes, même si ce n'est pas d'une manière aussi significative que les autres.

Sur la base des comptes au 31 décembre 2024 tous les indicateurs financiers sont respectés, donc ça c'est aussi important pour notre commune. Au niveau des prélèvements aux fonds, dans le fonds à vocation énergétique nous avons prélevé CHF 50'430.55. Dans le fonds Varo par contre nous avons pour la place de jeux des Prélards prélevé CHF 262'595.65.

Ce qu'il faut savoir également, c'est qu'au niveau des charges, si on fait une comparaison de l'évolution entre 2021 et 2024 on a quand même une évolution des charges de CHF 1'300'000 tenant compte de ce qu'on a vu tout à l'heure ces de CHF 1'300'000 on a très peu de marge de manœuvre sur les charges qui nous ont imputé, on subit en clair.

La situation financière de notre commune tenant compte des événements passés et futurs inondations, reports de charges attendus et travaux importants à venir, nous oblige toutes et tous à délier les cordons de la bourse avec prudence et après analyse détaillée des projets futurs et à les prioriser.

Conclusion et perspective, le résultat positif 2024 est à saluer mais ne doit pas occulter les défis à venir, une partie importante de l'excédent repose sur des recettes non garanties dans la durée

sachant que 2025 ne s'annonce pas comme une très bonne année au niveau de la conjoncture, en parallèle les charges augmentent sans que nous puissions réellement avoir une maîtrise dessus.

Le Conseil communal poursuivra ses efforts pour maintenir une gestion prudente en limitant les dépenses, rechercher le maximum d'économie, prioriser les investissements en fonction de leur importance pour les citoyens et nous remercions sincèrement Mme Petermann, M. Constantin et la commission financière pour leur compétence, leur collaboration, et leur soutien. Merci.

M. P. Geissbühler :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe ensemble pour Cressier a pris connaissance des comptes 2024. Le bénéfice enregistré plus de CHF 200'000 contraste avec la perte budgétée de plus CHF 670'000. Si dans l'absolu il s'agit d'une bonne nouvelle, la difficulté à planifier plus précisément les charges et les recettes de la commune, nous ont cette année pénalisé en matière d'investissement, nous aurions effectivement pu être plus ambitieux et faire davantage pour développer ou moderniser nos infrastructures, au lieu des CHF 192'000 d'investissement net c'est 5 fois plus que nous aurions pu investir pour les générations futures et adapter nos communes aux défis à venir.

Les variations principales sont notamment au niveau des recettes fiscales avec plus de CHF 700'000 de mieux que budgété. Pour rappel notre Groupe soulevait déjà lors du vote de ce budget que les recettes fiscales semblaient sous-évaluées, notamment au vu des comptes des années précédentes, éléments à reprendre lors de l'élaboration du budget 2026 et voir si le résultat historique n'est pas plus précis que les évaluations du service des contributions.

Enfin, si notre Groupe n'a pas plus de questions particulières sur les comptes de fonctionnement, nous constatons également avec satisfaction que le poids de la dette est moins important que planifié de près de CHF 60'000 avec des taux directeurs qui baissent encore nous obtenons certainement un peu de marge pour ce poste pour les prochaines années.

Parmi les investissements réalisés notre Groupe salue la réalisation de la place de jeux des Prélards et ce malgré les surcouts et les assainissements engagés sur le collège et sur l'éclairage du terrain de foot, ainsi notre Groupe ne boudera pas ce bon résultat et acceptera le compte 2024.

Il adresse par ailleurs ses remerciements au Conseil communal et au personnel de l'administration pour le travail effectué. Merci pour votre attention.

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que le Groupe PLR a pris connaissance que pour la deuxième année consécutive les comptes présentent un résultat bénéficiaire.

Ainsi, l'exercice 2024 est bouclé avec un excédent de revenus de CHF 208'652.77, alors que le budget tablait sur un excédent de charges de CHF 672'839. Plusieurs chapitres subissent des différences non négligeables par rapport au budget.

Nous relevons tout d'abord la gestion rigoureuse de nos deniers publics par le Conseil communal. Ainsi, tout au long de l'année, des mesures d'économie ont été prises dans différents domaines.

Citons par exemple la diminution des vacations du Conseil communal de CHF 52'000, l'exécutif ne siégeant plus durant les vacances scolaires et a pu réduire la durée de ses séances. De plus, l'analyse des dépenses gérées uniquement ou principalement par la commune montre d'ailleurs que celles-ci sont bien maîtrisées.

Les frais d'entretien du bâtiment parascolaire, par ailleurs tout à fait judicieux, engendrent cependant un coût supplémentaire de quelques CHF 28'000 par rapport aux prévisions.

Au niveau de la formation, la part communale au Syndicat scolaire EOREN augmente globalement de quelques CHF 60'000. En raison d'une baisse du nombre total d'élèves au sein de l'EOREN, le coût par élève a en effet subi une hausse. A cela s'ajoute encore le fait que l'effectif à Cressier a augmenté aux cycles 1 et 3.

Les subventions de l'accueil parascolaire diminuent en revanche par rapport au budget d'environ CHF 13'000 et celles de l'accueil préscolaires même de CHF 28'000.

Le principal élément qui a influencé positivement les comptes 2024 concerne bien entendu l'augmentation des revenus fiscaux de quelques CHF 715'000 par rapport aux prévisions, prévisions qui avaient par ailleurs fait objet comme par le passé d'une estimation prudente. Le montant de la péréquation financière et de la compensation des charges est lui supérieur de CHF 14'000.

Finalement la diminution des intérêts passifs et la réévaluation des titres aux valeurs marchandes représentent un revenu supplémentaire d'environ CHF 100'000.

Les investissements réalisés en 2024 respectent parfaitement les dispositions de la loi sur les finances de l'Etat et des communes et du règlement communal sur les finances en matière de frein à l'endettement. A noter que les différents dossiers des investissements radiés au 31 décembre 2024 ont pu être clôturés avec un solde positif.

Encore un mot sur les indicateurs financiers qui montrent que notre taux d'endettement net, notre part des charges d'intérêts et notre dette brute par rapport aux revenus continuent d'être qualifiés de « bon ». Sans changement, notre poids des intérêts passifs est faible et la part du service de la dette acceptable.

Finalement, notre proportion des investissements est qualifiée de « moyen » et le taux d'autofinancement de « faible ». Le résultat des comptes 2024, bien qu'excédentaire, nous oblige toutefois à rester extrêmement vigilants.

N'oublions pas, comme nous l'avons déjà évoqué l'année passée, des défis devront être affrontés à proche ou moyen terme. Nous pensons notamment aux investissements liés aux futurs travaux de protection contre les crues en amont, ou encore aux frais pour la réfection de la route cantonale qu'il s'agira de limiter au maximum. A cela s'ajoute encore le fait que la hausse des revenus fiscaux de ces 2 dernières années n'est nullement garantie dans la durée.

Pour conclure, nous remercions le Conseil communal, l'administrateur communal, la Commission financière et bien sûr tout spécialement la comptable pour la présentation bien commentée des comptes et du rapport précis et détaillé. Le Groupe PLR acceptera donc l'arrêté relatif aux comptes 2024 tel que présenté. Merci de votre attention.

M. A. Chittani, Président :

Lecture de l'arrêté comptes 2024 par M. A. Chittani

Je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. C'est donc à l'unanimité que les comptes sont acceptés. Merci beaucoup. Nous passons au point 5.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du nouveau règlement général de Commune

M. A. Chittani, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié à la demande du Conseil communal lors de la séance du Conseil général du 17 mars 2021, nous avons procédé à la révision du Règlement général de Commune qui datait du 24 mai 2004, en l'adaptant aux changements législatifs introduits au niveau cantonal.

Pour y parvenir, nous avons décidé d'utiliser comme base de travail le Règlement général de la Commune de Val-de-Travers sanctionné par le Conseil d'Etat en date du 25 août 2021.

La commission s'est réunie à dix reprises, en présence de M. Michel Froidevaux, chef du dicastère, et ensuite de Mme Laila Cinotti, cheffe du dicastère, ainsi que de M. Raphaël Constantin, administrateur communal, pour étudier et discuter le présent Règlement article par article. Nous avons repris du Règlement général de la Commune de Val-de-Travers le renvoi avec un hyperlien vers la Constitution neuchâteloise et les lois cantonales concernées des différents articles du Règlement. Cette manière de faire facilitera la compréhension du texte et permettra aux lecteurs d'accéder à toutes les sources via des liens hypertextes.

Une autre nouveauté de ce Règlement de Commune concerne l'introduction du système de suppléance qui garantit le maintien des équilibres politiques lors des séances et évite le risque de ne pouvoir siéger faute d'atteindre le quorum.

Ainsi, les articles 3.3 à 3.5 définissent l'élection des suppléantes et suppléants du Conseil général.

Par analogie, le système de suppléance est également introduit pour les membres des commissions nommés par le Conseil général conformément à l'article 5.1 al. 2 à 5.

A noter que ce nouveau Règlement a été soumis pour approbation au Service des Communes, une procédure qui a malheureusement passablement retardé la présentation de ce Règlement général de Commune au Conseil général.

Finalement et conformément à la décision prise lors de la séance du Conseil général du 5 septembre 2024, le règlement a été entièrement réécrit en langage épïcène. Merci de votre attention

Mme G. Veillard :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Groupe PLR salue le travail réalisé pour cette révision du règlement communal, le ton neutre et la mise à jour du texte témoigne d'une volonté d'adapter nos outils à une gestion moderne, claire et équitable. Dans cet esprit nous l'acceptons.

M. S. Persoz :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Groupe ensemble pour Cressier était convaincu du contenu riche et pertinent du nouveau Règlement Général de Commune présenté lors du Conseil général du 5 septembre dernier.

Mais la forme ne convenait pas puisqu'il était écrit entièrement au masculin et donc ne s'adressait formellement qu'à la moitié de la population de Cressier. Ceci a été maintenant corrigé et la nouvelle forme du règlement permet à tout le monde de se sentir inclus et concerné. Il convient à notre société contemporaine qui cherche à supprimer les inégalités de genre.

Aujourd'hui la forme et le fond conviennent parfaitement et le Groupe ensemble pour Cressier soutient l'adoption du nouveau règlement général de commune.

M. A. Chittani, Président :

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Non.

Nous procédons donc aux votes, que celles et ceux qui approuvent le rapport transmis ainsi que le règlement général de commune le fassent par une main levée. Donc c'est également à l'unanimité que ceci est approuvé, merci. Nous passons au point 6

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 87'000.00 pour la création d'une place de jeux à la rue des Prélards

M. A. Chittani, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

M. C. Fuchs :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le lundi 16 juin la commission SITP s'est réunie pour les différents points du Conseil général et décidé d'émettre un préavis positif à l'unanimité des membres présents pour l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 87'000 pour la création d'une place de jeux à la rue des Prélards. Ces travaux étaient malheureusement nécessaires au point de vue de la stabilité du terrain. Merci

Mme B. Gyger :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la commission financière a examiné le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 87'000 pour la création d'une place de jeux à la rue des Prélards.

De gros travaux de terrassement et de stabilisation ainsi que le remplacement des drainages étaient effectivement indispensables pour garantir la stabilité des installations dans les années à venir.

Nous regrettons que lors de la demande de crédit initiale acceptée le 1^{er} février 2024, l'ampleur des travaux de génie civil nécessaires n'ait pas été évaluée correctement. A ce sujet, nous saluons les mesures que l'exécutif entend entreprendre pour éviter de pareilles mauvaises surprises à l'avenir.

Ce crédit complémentaire sera entièrement financé par le fonds Varo, dont CHF 62'596.65 ont déjà été prélevés en 2024 comme vous avez pu le lire dans les comptes. L'opération est donc autofinancée et n'entre dès lors pas dans le calcul du frein à l'endettement.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté.

Mme N. Ecoffey :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR accepte l'arrêté relatif une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 87'000 pour la création d'une place de jeux à la rue des Prélards.

Il a cependant été relevé que les places de parc de la place de jeux posent problème en raison d'occupation quasi permanente par les habitants du quartier il serait donc nécessaire et donc trouver une solution à cet effet. Merci pour votre attention.

M. A. Chittani, Président :

Lecture de l'arrêté par M. A. Chittani

On va donc passer aux votes, et je donc demande à celles et ceux d'entre vous qui approuvent cet arrêté de le faire avec un lever de main. C'est à l'unanimité encore une fois que c'est approuvé. Merci beaucoup. Nous passons au point 7.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la reprise des actifs de la Commune de Cressier par le syndicat de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN) d'un montant de CHF 262'790.00

M. A. Chittani, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

M. C. Fuchs :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

La commission SITP émet un préavis positif à l'unanimité des membres présents pour l'arrêté relatif à une cession d'actifs à la CEN.

Mme B. Gyger :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la commission financière a examiné le rapport relatif à la reprise des actifs de la Commune de Cressier par le syndicat de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN) d'un montant de CHF 262'790.

Cette reprise d'actifs communaux permettra au syndicat intercommunal de la CEN de devenir propriétaire de l'ensemble des installations, de les entretenir et d'en assurer le développement futur. C'est également lui qui fixe le prix de vente de l'eau de la CEN.

Notre eau potable provient d'une part de la station de pompage dans la nappe phréatique aux Gouilles et, d'autre part, de la source de l'Ecluse. L'eau de la CEN est destinée uniquement à suppléer ces deux points de prélèvement en cas de nécessité. La quantité achetée n'est donc en règle générale pas très importante.

En revanche, l'encaissement des CHF 262'790 lié à la reprise des actifs par le syndicat de la CEN constituera bien sûr un apport de trésorerie bienvenu.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté.

M. R. Fuchs :

Le PLR va accepter le point 7.

M. A. Chittani, Président :

Est-ce qu'un autre parti souhaite s'exprimer ? Non ce n'est pas le cas.

Lecture de l'arrêté par M. A. Chittani

Nous allons passer aux votes, je demande à tous ceux qui approuvent cet arrêté de le faire avec un lever de main. Une nouvelle fois à l'unanimité, merci beaucoup. Nous passons au point 8

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 51'000.00 pour la mise en place de purges automatiques sur le réseau d'eau

M. A. Chittani, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

M. Ch.-A. Evangelista, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre réseau d'eau est constitué principalement de boucles, c'est-à-dire l'eau peut circuler en permanence mais aussi de bras morts c'est-à-dire où on a des tubes qui s'arrêtent dans certains quartiers. Comme notre eau n'est pas décontaminé au chlore mais sinon aux UV, donc il n'y a pas

d'adjonction de produits chimiques, il est très important de maintenir la qualité de l'eau dans le réseau.

Les bras morts sont un risque parce qu'il peut avoir une prolifération bactérienne, ce que nous faisons aujourd'hui à travers de la société Eli10, on va purger ces bras morts une fois par semaine ou une fois toutes les deux semaines en fonction de la saison afin d'évacuer l'eau stagnante dans les bouts de lignes.

Les purges automatiques vont permettre d'éviter cette action humaine qui coûte très chère et puis elles vont aussi garantir, car elles ont des sondes de température et comptent la quantité d'eau qu'on purge, elles garantiront qu'à tout instant si nécessaire un jour l'eau devient plus chaude dans la boucle elles s'ouvriront automatiquement et avec ça on arrive à garantir la qualité de notre eau tout en économisant l'eau de purges.

De plus, ces purges se feront de manière souterraine ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, sur certaines routes c'est fait sur la route ce qui évitera notamment en hiver des purges sur des routes avec un risque de gel derrière. Merci

M. C. Fuchs :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

La commission SITP a décidé de mettre un préavis positif à l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 51'000 pour la mise en place de purges automatiques sur le réseau d'eau.

Ceci permettra une meilleure gestion de nos eaux et une économie financière non négligeable à la longue.

Mme B. Gyger :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la commission financière a examiné le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 51'000 pour la mise en place de purges automatiques sur le réseau d'eau. Ce crédit a été inscrit au budget des investissements 2025 pour un montant de CHF 40'000.

L'installation des 5 purges automatiques sur des points stratégiques du réseau permet de garantir une distribution d'eau continue, fiable, conforme aux normes sanitaires et de maintenir sa température d'utilisation.

De plus, la gestion des ressources en eau est optimisée et la durabilité du service public renforcée.

Un autre point non négligeable est certes la suppression des interventions manuelles réalisées par les prestataires externes, représentant une économie annuelle estimée à CHF 20'000, un retour sur investissement appréciable.

Relevons encore qu'il s'agit d'un crédit autofinancé qui n'entre donc pas dans le calcul du frein à l'endettement.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté.

Mme A. Pereira da Cunha :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR soutient la demande de crédit du Conseil communal de CHF 51'000 pour l'installation des purges automatiques. C'est un investissement dans le temps et s'est aisément amorti, au vu des économies d'environ CHF 20'000 par année.

Ainsi un contrôle de l'eau plus efficace et rapide en cas de contamination permettant d'aviser la population et éviter des éventuels problèmes de santé publiques liés à une eau contaminée. Merci.

M. A. Genier :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez l'entretien régulier de notre réseau d'eau potable était essentiel pour garantir sa qualité et sa longévité. Il est proposé d'installer 5 vannes de purges automatiques sur notre réseau d'eau à des emplacements stratégiques où des purges manuelles sont encore nécessaires aujourd'hui.

Ces installations permettront non seulement de réduire les interventions humaines, mais aussi d'assurer un rinçage plus régulier et plus efficace notamment dans des zones de stagnation d'eau.

Cela représente un vrai progrès en termes de maintenance, d'économie, de temps et de fiabilité.

Le crédit demandé pour cette installation s'élève à CHF 51'000, il s'agit d'un investissement raisonnable, pleinement justifié par les bénéfices à long terme pour notre service des eaux ainsi qu'un gain annuel d'environ CHF 20'000.

Le Groupe ensemble pour Cressier accepte cette demande de crédit afin de poursuivre l'amélioration de notre réseau et de répondre aux exigences croissantes en matière de qualité de l'eau. Je vous remercie de votre attention.

M. A. Chittani, Président :

Lecture de l'arrêté par M. A. Chittani

Je vous demande de procéder aux votes. C'est encore une fois à l'unanimité, et je remercie tout le monde pour cette acceptation.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion de Gabrielle Veillard et Laurent Demarta « pour la dynamisation des entreprises »

M. A. Chittani, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Non. Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Non. Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

Mme G. Veillard :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

M. Demarta est absent ce soir, je me permets de prendre la parole sur ce point. Je voulais rappeler en quelques mots pourquoi nous avons déposé cette motion. C'est autant pour soutenir et valoriser nos entreprises dans notre village.

Vous savez tout autant que moi que Cressier compte de nombreux indépendants, artisans, commerçants, petites structures, des personnes qui font vivre notre commune au quotidien. L'idée était donc simple, proposer une rencontre une fois par an entre ses acteurs locaux et les autorités.

Un moment convivial peu couteux, mais porteur de lien et de soutien. Bien entendu, nous comprenons les contraintes budgétaires et organisationnelles mentionnées dans le rapport, et nous savons bien sûr l'existence d'autres projets comme l'ARE2L, et il permet en effet d'aborder des thématiques importantes et utiles à toutes entreprises, mais ce sont des réflexions générales à plus large échelle.

Ce que nous proposons ici c'était complémentaire. Parler de nos entreprises ici à Cressier, offrir un espace de proximité pour échanger concrètement à notre échelle. Si cette motion devrait être classé ce soir, nous souhaiterons au moins que l'administration puisse maintenir à jour la liste des entreprises sur le site internet communal, c'est un petit geste, mais un vrai soutien pour la visibilité de nos indépendants, commerçants, artisans, et aussi utile à notre population qui gagne à savoir quelles compétences et services existent dans notre propre village. Merci de votre écoute.

M. A. Chittani, Président :

Nous allons donc passer aux votes pour la probation et classement de cette motion. Que celles et ceux qui approuvent le rapport du Conseil communal et le classement de la motion précité, le fassent par un lever de main.

Le classement est approuvé par 20 contre 1. Donc 20 personnes l'acceptent et 1 abstention. Nous passons au point 10.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion du Groupe Ensemble pour Cressier « installation d'un véhicule Mobility à Cressier »
--

M. A. Chittani, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Après. Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Non. Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

M. P. Geissbühler :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe ensemble pour Cressier a pris connaissance avec regret de la réponse apporté à sa motion. Les éléments de réponse ne nous donnent pas malheureusement satisfaction.

Nous comprenons bien la nécessaire l'articulation avec le projet de réaménagement de la gare, il est pertinent que ce ou ces véhicules puissent être proches de l'interface du transport public. Dans

ce cadre, est-ce que le Conseil communal a formellement posé la question aux CFF de savoir si une offre d'autopartage serait intégrée au projet en 2028.

Les gares proposent en effet régulièrement une offre Mobility, le projet semblant être en cours d'élaboration, il semblerait possible d'en avoir plus de détails. A ce propos, une phrase de la réponse a attiré notre attention, la réduction des places de parcs blanches qui seront transférées du domaine communal au domaine privé CFF, le Conseil communal peut-il nous éclairer sur ce transfert de terrain ?

Mobility affirme que son offre réduit de 40'000 le nombre de véhicules en suisse, chaque voiture partagée en remplace 18, cela semble donc répondre un véritable besoin. Au vu de l'intention du Conseil que je le cite dans son rapport sur les comptes prévoit de prioriser les investissements en fonction de leur importance pour les citoyens, nous nous permettons donc de proposer au Conseil de valider le bienfondé de la demande par exemple par un sondage auprès de la population, cela pourrait se faire dans un cadre plus large pour récolter la priorisation de la population sur des investissements à venir par exemple.

Enfin concernant la question des coûts et du financement, nous aurions souhaité que le Conseil puisse évaluer des financements alternatifs, il est clair qu'un financement par les CFF serait idéal par exemple en échange de la mise à disposition du terrain. Le fond communal pour de places de parc manquantes est toujours lui doté CHF 433'000 cela permet généralement de financer des projets de mobilité alternative et en occurrence ce serait une source de financement particulièrement pertinente pour de « l'autopartage » qui par définition limite le nombre de places de stationnement nécessaires.

Le fond Varo pourrait également être une proposition. Ainsi à ce stade notre Groupe refusera le classement et remercie le Conseil communal d'approfondir ses recherches. Merci beaucoup.

M. A. Grandjean, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Conseil communal n'est pas contre Mobility, c'est plutôt la suite des opérations que nous pensons que ça va prendre beaucoup plus de temps de résoudre ces questions avec les CFF.

On a déjà des contacts avec les CFF, on a une réunion mardi prochain pour discuter des emplacements à la gare, Mobility et aussi l'emplacement des vélos, c'est des choses qu'on doit discuter. Vous avez parlé des places de parc, il y a une erreur quelque part, il n'y a pas de réduction de places de parc autour de la gare parce qu'on avait regardé un ancien plan, il y a le même nombre de places de parc mais simplement elles sont transférées sur le domaine des CFF.

Effectivement on doit discuter qui est maître de ces places de parcs et si on devait mettre Mobility c'est clair qu'à ce moment-là on serait entièrement sur le domaine des CFF.

Les CFF m'ont dit qu'ils avaient des contrats directement avec Mobility et ils ont sûrement plus de possibilités que les communes, donc c'est aussi une des raisons qui nous poussent à plutôt demander aux CFF de mettre ça à disposition et de discuter avec eux : est-ce qu'on doit les mettre sur les places qu'ils nous ont réservées tout au bout à l'Est de la gare ?

Mais dans ce cas-là c'est possible que ce soit cher de connecter ces places de parc puisque vous avez demandé que Mobility soit électrique.

On a vu avec le projet des Prélards que c'est vite cher si l'emplacement des bornes est loin du réseau du Groupe E. Donc c'est ce genre de questions qu'on doit résoudre, est-ce qu'on peut échanger des places prévues pour Parc&Ride au début de la gare près du réseau de Groupe E ou pas.

Donc ça veut dire qu'il y a pas mal de points ouverts, nous aimerions aussi si c'est possible à la même place rajouter 2 bornes de rechargement pour les voitures électriques. Donc c'est plutôt dans cette raison qu'on demande de classer cette motion parce qu'on aimerait être beaucoup plus large, et c'est clair et net que nous allons continuer à travailler.

On doit vous donner un rapport dans une année et alors on n'a pas beaucoup de garantie de pouvoir vous donner des réponses fiables vu que les travaux de la gare sont prévus en 2028.

M. A. Chittani, Président :

Merci M. Grandjean, nous allons donc passer aux votes pour l'approbation et le classement de cette motion.

Cependant, il y a eu une personne qui est venu se greffer au sein du PLR. Cela change la présence des partis, il y a une personne de plus côté PLR ce qui fait que maintenant la majorité est à 12.

Je vous propose quand même de refaire le vote pour la bonne forme et je demande donc, qui approuve le classement ?

Donc nous avons une égalité, 10 personnes l'approuve, 10 personnes le refuse et 1 personne s'abstient. Donc c'est le vote du président qui fait foi. J'accepte le classement de cette motion.

11. Points en suspens – informations du Conseil communal

M. A. Chittani, Président :

Est-ce qu'un Conseiller communal souhaite s'exprimer ?

M. J. Veillard, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Donc, 2 informations pour l'école obligatoire de Cressier.

L'année prochaine nous aurons une classe de plus pour les 1^{ère} et 2^{ème} Harmos. En effet, nous passons de 48 élèves à 52, donc avec 26 élèves par classe ça fait peut-être un peu beaucoup donc l'école ouvre une troisième classe.

Concernant le préscolaire et parascolaire, en date du 31 décembre 2024 il y avait 25 places pour le préscolaire qui correspond à 25% des places qu'on pourrait accueillir avec la totalité. Et pour le parascolaire nous sommes à 300 places par semaine, ce qui fait 60 places par jour, ce qui correspond à 40%. Le préscolaire et le parascolaire ont demandé une augmentation qui a été acceptée, donc nous passons à 27 places pour le préscolaire et 325 pour le parascolaire.

La moyenne cantonale pour le préscolaire est de 31.6% et de 27% pour le parascolaire. Merci

M. Ch.-A. Evangelista :, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez très bien notre réseau d'eau est vieillissant, et nous avons actuellement sur notre réseau d'eau plus précisément sur les bornes hydrantes un système qui s'appelle LORNO qui écoute notre réseau d'eau et qui nous permet d'écouter les flux de liquide hors des heures d'utilisation.

Ce système n'est plus fonctionnel aujourd'hui, il est obsolète et il ne fonctionne même plus à 50%. J'ai rencontré la société Hinni qui gère ce système et nous allons nous doter de la nouvelle génération, il faut savoir que l'ancienne génération permettait de nous dire : qu'il y a potentiellement des fuites dans le bas du village, dans le haut ou de ce côté-là.

Le nouveau système doté d'une technologie totalement différente, il se base non plus sur les flux mais sur les fréquences et il va nous donner des données à moins d'un mètre près, il va nous indiquer que c'est une fuite concrètement on aura un système qui nous envoie une alarme qui dit attention à cet endroit-là vous avez probablement une fuite donc ça se fait en direct.

Ce qui va changer aussi c'est que le personnel communal, notre fontainier sera directement impliqué, il aura une formation et aura un accès direct au système, il recevra aussi des alarmes. Ces alarmes seront traitées en direct par Eli10 à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, ils interviendront, mais la maîtrise du système sera toujours chez nous à la commune. Evidemment l'eau c'est précieux, dans le futur avec un réseau d'eau vieillissant, un risque potentiel de fuite beaucoup plus élevé, il est important de pouvoir réagir au plus vite.

Je porte à votre connaissance aussi que d'ici quelques semaines le plus vite possible parce que il fait déjà chaud, nous aurons des figurines d'enfants que nous allons disposer dans le village, notamment aux alentours des fontaines et là où on jugera que c'est nécessaire pour la sécurité. On travaille avec un atelier à La Chaux-de-Fonds des Perces-Neige qui vont nous fabriquer ces figurines et ça sera installé par les TP.

Et comme dernier point, certains de vous l'auront remarqué, on a entrepris les travaux de rénovation du trottoir de la rue des St-Martin, c'est en cours et ça sera terminé sous peu. Pour information, on va aussi s'attaquer à un problème qu'on a sur ce trottoir-là. Il y a des gens qui se parquent sur le trottoir, non seulement c'est interdit et en plus ça nous dégrade le trottoir. Donc, il y a une partie dédiée à des containers verts qu'on va conserver et une autre partie bitumée où il y a un bac à fleurs. L'idée est qu'on va enlever le bitume et le bac à fleurs et on va mettre de la végétation, et s'il y a toujours quelqu'un qui se parque, hormis les amendes, on mettra un ou deux piquets qui permettront toujours l'accès aux containers. Merci.

M. A. Grandjean, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Comme promis on va donner l'état de la réponse à la pétition pour la rue des Prélards. Nous avons reçu 3 représentants des pétitionnaires il y a un peu près 3 semaines et je vais simplement vous communiquer le même message qu'on leur a donné.

On a bloqué le sens unique aux Prélards, ce qui va se passer c'est qu'on va mettre une barrière à la fin des Prélards au-dessus de l'ancienne menuiserie Pellaton. Pourquoi on met des barrières et pas des bacs comme on a mis à la fin des Argilles ? C'est simplement qu'il y a le camion des poubelles et il y a le déneigement en hiver. Cela signifie qu'on va donner des clés pour ceux qui font les poubelles et aux TP2C pour qu'ils n'aient pas besoin faire demi-tour avec les camions, ça signifie, que les dernières maisons ne pourront plus arriver depuis l'Ouest pour aller à leurs propriétés, elles devront faire le tour par devant.

Il y a aussi quelque chose de nouveau actuellement, c'est que la route des Prélards fait partie de la route verte pour les vélos et ce n'est pas possible de laisser croiser des voitures sur un chemin comme ça.

Donc c'est aussi une des possibilités où on était obligé de mettre le sens unique soi-disant pour empêcher le croisement mais si on met une barrière au bout il y a plus que quelques voitures qui vont aller aux maisons et c'est tout.

Il y a encore une chose qui a aussi changé, c'est qu'on a acheté un radar didactique, et actuellement ce radar didactique est aux Narches et on va compter les voitures pendant un mois un peu près.

Ensuite après les vacances, ce qu'on va faire, on va bloquer les Prélards préventivement et on va de nouveau compter pendant un mois pour voir la réelle augmentation, et là on aura des chiffres officiels pour vraiment intervenir, ça ne veut pas dire qu'on bloquerait totalement le système s'il y avait une augmentation, ça veut dire qu'on devrait peut-être rajouter des ralentisseurs aux Narches.

Voilà donc la réponse à la pétition des Prélards, c'est en test pour l'instant, donc il n'y a pas de décision définitive, on ne va pas avancer bien vite cet été parce que les mesures de trafic ne vont strictement rien dire mais on espère avec ça avoir trouvé une solution qui peut-être résoudrait ces problèmes.

Pour un autre sujet de parcage, effectivement, on s'est planté avec les nouvelles places de parc avec la nouvelle place de jeux, on a mis des places blanches avec 4h maximum, mais certains ont très bien compris que si tu mets la voiture à 21h00 le soir tu peux rester jusqu'à 11h00 le lendemain matin. Alors, ce qu'on risque de faire c'est la même chose qui a été faite par exemple dans la cour du château, c'est que ces places de parc sont jaunes, elles sont libres de 21h00 (heure de fermeture de la place de jeux) jusqu'à 8h00 ou 9h00 le matin, on ne sait pas exactement. Là, elles sont libres, donc les gens qui veulent parquer la nuit, ils peuvent y aller et le reste de la journée c'est réservé uniquement à ceux qui vont à la place de jeux.

On doit aussi revoir la façon d'afficher le parcage à côté du terrain de foot, ce n'est pas très clair, ce qu'on veut faire c'est que ce terrain de parcage est réservé pour les utilisateurs du terrain de foot mais seulement pendant les matchs, le reste du temps normalement tout le monde peut aller se parquer.

Encore autre chose, à partir de septembre avec le garde police on va regarder s'il y a des plaintes de parcage par exemple dans le vieux village et on va essayer de voir si on peut ponctuellement trouver des solutions.

Mais s'il vous plaît, s'il y a des plaintes, des problèmes de parcage, envoyez un e-mail à la commune pour que ce soit pris officiellement. De discuter comme ça même avec les Conseillers communaux, ça ne marche pas, c'est pas dans le système et ne sera pas pris en compte.

Donc je vous conjure s'il vous plaît quand vous voyez quelque chose, le garde police ne peut pas tout voir, il n'est pas partout, c'est très important d'envoyer quelque chose et si vous envoyez à la commune, automatiquement à la prochaine séance du lundi c'est traité.

Mme Cinotti, Conseillère communale :

La dernière fois on avait renvoyé le règlement de commune pour qu'il soit fait en écriture épïcène, et puis je voulais juste remercier toute la commission qui s'est occupé de ce travail, parce que c'était vraiment un énorme boulot.

Vraiment merci à tous ceux qui ont participé au transfert de ce règlement de commune en écriture épïcène. Merci

Mme Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Prenez vos agendas, j'ai une bonne nouvelle, Fegersheim sont en train de préparer la fête du 35^{ème} jumelage qui se déroulera le 20 et 21 juin 2026. Il y aura de plus en plus d'informations qui vont parvenir après l'été par rapport à cette manifestation et son organisation.

Concernant la place de jeux des Prélards encore et toujours, elle a été inaugurée en début juin et j'ai eu l'occasion de discuter avec les jeunes dans cette place de jeux, ils sont ravis et contents, les premiers attendaient à 13h27 ils étaient prêts sur leurs vélos pour qu'à 13h30 ils puissent officiellement y accéder, donc ils m'ont demandé de remercier toutes les personnes qui ont fait en sorte que cette place de jeux puisse être finalement finalisée.

Je vous souhaite à tous un bel été. Merci.

M. Angelo Chittani, Président :

Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer au Conseil communal ? Ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 11.

12. Divers

M. A. Chittani, Président :

Qui souhaite s'exprimer ?

M. R. Fuchs :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

On m'a déjà répondu à deux questions parce que j'ai posé des questions l'autre jour et je suis content parce que je passe souvent là-bas et quand on voit ces gens qui parquent et qui sont vraiment intelligents, comme t'as précisé.

Par contre, j'ai un autre truc, je me promène souvent vers le Mortruz, en haut, et on voit depuis le Château Jeanjaquet, depuis le pont il y a des arbres qui sont tombés et il y a beaucoup d'arbres secs.

Faudrait pas que tout d'un coup une fois il vienne un orage ou comme ça, comme on dit toujours on ne sait jamais.

Il faudrait regarder un petit peu voir si vous ne pouvez pas un peu enlever ces arbres parce que ça sera très vite bouché en bas. Et je pense que depuis l'orage il y a 15 jours en arrière il doit en avoir un peu plus. Merci

M. S. Persoz :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

On a beaucoup parlé d'eau ce soir, mais on n'en a pas encore fait le tour, c'est le moment de parler du tour de l'eau.

La nouvelle association Cressier solidaire a le plaisir de vous annoncer que son premier projet le tour de l'eau, que le petit parcours sera inauguré le dimanche 31 août 2025 prochain.

Je peux déjà vous dire que vous pouvez découvrir le parcours et ses 11 postes dès 9h00 et que la partie officielle se tiendra à 12h00 sur la place du village. Diverses animations et surprises sont prévues lors de cette matinée d'inauguration.

Je me permets de vous rappeler les objectifs du projet : garder en mémoire les inondations du 22 juin 2021, célébrer la solidarité qui a suivi les inondations, sensibiliser la population à l'histoire du village et aux risques naturels, proposer un parcours didactique accessible à toutes et à tous, adultes et enfants, valoriser le patrimoine local et renforcer le lien social.

Je vous rappelle aussi la forme du parcours, l'association va installer 2 parcours. En fait, c'est un grand parcours qui est décliné en : le grand et le petit, donc le 31 août ça sera le petit qui sera inauguré. Donc petit parcours dans le village et le grand parcours qui suit les 2 ruisseaux du village, donc il monte beaucoup plus haut dans le territoire communal.

Chaque poste propose 2 panneaux, un grand panneau principal destiné aux adultes principalement, et un petit panneau pour les enfants. Vous êtes d'ores et déjà invités à l'inauguration du 31 août prochain. Merci.

Mme Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

C'est juste pour répondre à M. Fuchs par rapport à son intervention. Effectivement, je me suis rendu sur place et il y a pas mal de troncs, de branches et tout.

La problématique c'est que c'est du domaine privé. Le chemin c'est bien du DP communal mais dans les alentours c'est une forêt privée.

J'ai quand-même contacté le garde forestier M. Pigeon, et on verra ce qu'il sera possible de faire. On ne peut pas évidemment faire de l'ingérence donc on ne peut pas aller leur dire ce qu'ils doivent faire mais c'est important, en tout cas pour moi, d'essayer d'entrer en contact avant qu'il y ait un accident et que ce soit trop tard, et qu'on se dise : si on avait su qu'est-ce qu'on aurait pu faire ? Et je vais voir la semaine prochaine M. Pigeon sur place.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaiterait s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Il me reste plus qu'à souhaiter une excellente année présidentielle à mon successeur, ainsi qu'à tous les volontaires et aux autres fonctions du Conseil général.

Il est 20h17, je clôture la séance et vous souhaite une très bonne soirée, et vous donne rendez-vous le jeudi 25 septembre 2025 pour le prochain Conseil général, merci beaucoup.

A. Chittani

G. Pollicino